

Le 20 Octobre 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 Octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2017

Présents : M. Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, LE PROVOST Xavier, PEREIRA José, DELHOOF Marie-Hélène, PESTANA Laurence, KLUPINSKI Charles, MACHEBEUF Sylviane.

Absent excusé : Mme MIOCHE Chantal

Absent non excusé : M. BORDET Florent

Procuration : Néant

Secrétaire : Mme PESTANA Laurence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour l'école et de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à la fixation du nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 19 octobre 2017, à 18h30, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

- 1) Accord pour ne pas reconduire le remboursement par le budget communal des frais de transport scolaire des familles utilisatrices du ramassage scolaire pour l'école publique de Queuille, ceci à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.
- 2) Accord pour signer une convention de contrôle des poteaux incendie entre la commune de Queuille et la SEMERAP à compter du 1^{er} Janvier 2018, avec un contrôle tous les 2 ans.
- 3) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) établi par le cabinet d'études CDHU dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (décidée par délibération du précédent conseil municipal en date du 21 Mai 2013). Les orientations générales et les objectifs du PADD sont les suivants :
 - Etre en cohérence avec les préconisations du SCOT des Combrailles et les lois Grenelle
 - Evolution de la démographie et du nombre de logements
 - Mixité sociale
 - Détermination des besoins en foncier constructible
 - Préserver les continuités agricoles, notamment dans les secteurs où l'on observe une urbanisation diffuse
 - Préservation des paysages notamment certains cônes de vue (méandre, chagot)
 - Favoriser le développement économique

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

L'ensemble du conseil constate que le projet diminue fortement les zones constructibles et de ce fait, certains propriétaires peuvent se sentir lésés.

- 4) Accord pour signer la convention au Pôle Santé au travail établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du PDD pour assurer le suivi réglementaire des agents salariés de la Commune. Cette convention prendra effet au 1^{er} Janvier 2018, pour 3 ans et le tarif est de 75 € par an et par agent déclaré.
- 5) Accord pour renouveler le contrat à durée déterminée de Madame CHARDONNET Nathalie, adjoint administratif au secrétariat de mairie, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2018. Le nombre d'heures hebdomadaire de travail est susceptible de changer.
- 6) Accord pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (10 heures hebdomadaires de travail) nécessaire au bon fonctionnement de l'école et de la garderie périscolaire, à compter du 1^{er} Novembre 2017. Cette création de poste fait suite au désengagement de l'Etat qui a refusé le renouvellement du contrat aidé CUI-CAE de Madame TIXIER Patricia qui effectuait 20 heures de travail hebdomadaire. Le budget communal ne pouvant prendre en charge un poste à 20 heures hebdomadaires, il a donc été créé un poste à 10 heures hebdomadaires et simultanément l'amplitude de la garderie périscolaire est réduite à compter de la rentrée après les vacances de Toussaint :
 - Lundi mardi jeudi vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 17h30
 - Mercredi de 7h30 à 8h45 et de 12h à 12h15Une information a été transmise à tous les parents d'élèves de l'école publique de Queuille.

7) **QUESTIONS DIVERSES :**

- Organisation de la Cérémonie de Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 10 heures 30, en présence du Corps de sapeur-pompiers, suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente. Toute la population queilloise est invitée.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'inauguration de la Passerelle de Chambonnet qui a reçu une magnifique restauration, en fin d'année 2017 en accord avec la Municipalité de SAURET-BESSERVE.
- Le conseil municipal propose de vendre la parcelle cadastrée AD N° 164 d'une surface de 307 m2, située dans Le Bourg de Queuille à Monsieur DE OLIVEIRA Anthony, au prix de 800 €. Le futur acquéreur va être informé de cette proposition dans les meilleurs délais.
- Deux réunions dans le cadre de la révision du PLU sont prévues le 13 novembre 2017 matin pour le règlement et après-midi pour les OAP, et le 27 novembre pour achever les OAP
- Pour information : la médiathèque de MANZAT reçoit une exposition intitulée :
1917 – Le Chemin des Dames
A l'occasion du centenaire des batailles de La Marne
Ouverture au public du mardi 31 octobre au mercredi 15 novembre 2017 aux jours et heures d'ouverture de la Médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 15.

Le Maire,

Yannick MASSON

